



GRAVES MENACES CONTRE LA SECURITE SOCIALE ET SON PERSONNEL INFORMATIONS POUR CONTRER LE MATRAQUAGE GOUVERNEMENTAL

Face à une situation sans précédent, les Fédérations FO, CGT, CFTC, CFE-CGC et SUD des organismes sociaux ont décidé ensemble de communiquer sur le caractère mensonger des discours gouvernementaux.

Depuis des années, quel que soit l'organisme CAF, CPAM, DRSM, URSSAF, CARSAT, UGECAM, Centres informatiques, nous assistons à la dégradation des conditions de travail, à des remises en cause de droits et d'acquis, au blocage des salaires, à des difficultés dans l'évolution de carrière, à des restructurations, à des modifications incessantes de l'organisation du travail...

A chaque fois, l'UCANSS et les directions présentent les différentes réorganisations comme des mesures d'amélioration, **en réalité c'est pour camoufler les véritables objectifs : réaliser encore et toujours plus d'économies avec comme point commun la baisse des effectifs.**

Où en sommes-nous, aujourd'hui dans nos organismes ?

□ **Poursuite des suppressions de poste et de la dégradation des conditions de travail qui en découle**

Les COG 2018-2022 prévoient de supprimer un total de 12 000 postes : 8 000 dans l'Assurance maladie, 2 100 dans la Famille, 895 dans la Retraite et 880 dans le Recouvrement.

□ **Dénonciations des accords RTT, Horaires variables, usages, droits et acquis...**

Les directions face au manque cruel d'effectifs cherchent par tous les moyens à récupérer du temps de travail sur le dos du personnel.

□ **Plus « d'efficacité » en détruisant la Convention collective nationale ?**

La Convention collective nationale et les différents accords collectifs garantissent les droits et acquis de tout le personnel. Mais aujourd'hui, ils représentent un rempart au démantèlement de l'institution.

Appel à la grève le 18 décembre pour exiger :

- L'arrêt des suppressions de postes et le remplacement de tous les départs par des embauches en CDI
La mise en place d'une classification qui permette un véritable déroulement de carrière avec la reconnaissance des compétences, des qualifications et des diplômes.
- L'augmentation de la valeur du point à 10 € et Salaire Minimum Professionnel Garanti à 2 000 € bruts.
- L'attribution de mesures immédiates pour tous les salariés en rattrapage de la perte du pouvoir d'achat.
- Remplacement de la prime d'intéressement par un ½ mois de salaire avec un minimum de 1 000 €
- Le respect et le maintien de toutes les dispositions de la Convention Collective Nationale

Tous en grève le 18 décembre 2018
Rassemblement à midi devant la CCI de Belfort rue du Dr Frery